



## Vendre un fond malgré un litige avec le bailleur

Par **izarra51**, le **24/04/2009** à **14:54**

Bonjour,

Je m'apprête a vendre un fond de commerce (signature du compromis prévu dans qlq jours ) où j'ai entamée des procédures judiciaire contre mon bailleur. (Concernant des travaux qu'il aurai dû réalisé en échange d'une très forte augmentation de loyer qui,elle ,est effective) Il y a eu un rapport d'expert suite a la demande du tribunal qui m' est totalement favorable. Mon bailleur semble ne pas vouloir s'opposer à la vente puisqu'il envisage de faire un nouveau bail avec les repreneurs. Ma question : Est-ce que les procédures entamées auprès du tribunal peuvent s'arreter d'elles mêmes dès lors que le bailleur ne s'oppose pas à la vente du fond ? Puisque la société (EURL) sera dissoute, se pourrait-il malgré tout qu'il y ai des suites judiciaires en mon nom propre ? Malgré les frais engagées j'aimerais ne plus avoir a me préoccuper de cela et pouvoir passer enfin a autre chose. Merci d'avance pour votre réponse.